

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	7
Votants	40



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 017

Séance du 17 mars 2022

DEBAT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept mars à 18 heures et 30 minutes, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Yrieix la Montagne, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 10 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy (départ au milieu du point 2); MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc (arrivé à 19H00 point 2) ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; LHERITIER Laurent ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; BAUCULAT Annick à HAYEZ Marie-Françoise ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; VERONNET Jean-Luc à PINLON Evelyne ; COLLIN Philippe à PRIOURET Denis ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BŒUF Jacques ; BOUQUET Benjamin ; LABOURIER Dominique ; MERIGOT Pascal

Valérie BERTIN donne la parole à V GUENAUULT pour présenter le débat d'orientations budgétaires et la remercie pour le travail effectué.

Valérie BERTIN précise que ce rapport a été envoyé par mail aux membres du Conseil communautaire et en grande partie présenté en Commission finance ; le diaporama de ce soir qui en est extrait est disponible sur le lien suivant : [Présentation des orientations budgétaires](#)

Obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Outil d'information budgétaire, il permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget en s'appuyant sur les évolutions de la situation financière, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les ressources humaines et les priorités du moment.

Le rapport d'orientations budgétaires permettant d'engager un débat sur les orientations budgétaires 2022 est joint en annexe. **Il s'agit de prendre acte de la transmission dudit rapport et engager le débat.**

Débat :

Valérie BERTIN indique l'arrivée de JL LEGER à 19H00.

« Résultat de fonctionnement 2021 » V GUENAULT précise qu'une petite erreur de 80 centimes s'est glissée dans le document envoyé et indique que cette erreur n'est pas présente dans les comptes administratifs et de gestion qui sont concordants, ce n'est qu'une erreur de recopie au sein du tableur de calcul.

« Une remontée des taux à surveiller car 8 emprunts sont variables ou révisibles » MF HAYEZ demande si les taux d'emprunt de Creuse Grand Sud devaient augmenter, s'ils sont capés.

V GUENAULT répond que nous n'avons pas d'outils de couverture intégrés aux emprunts. Nous n'avons donc pas de plafond (cap) qui nous permette de limiter la hausse. Ce qui est intéressant lorsque c'est possible c'est de mettre en place avec les banques un Collar (tunnel) avec une limitation à la hausse pour la collectivité, le cap et une limitation à la baisse pour la banque, le floor. De cette façon on se met d'accord pour ne pas descendre plus et ne pas monter plus. On peut également mettre en place un autre outil de couverture par-dessus un contrat d'emprunt. Mais comme nous avons une très mauvaise « qualité de signature », nous risquons d'avoir un coût bien plus important même en mettant en place ce genre d'outil. Il serait peut-être possible de revoir cette situation avec les trois banques de la collectivité en leur demandant de cristalliser les taux ; c'est-à-dire de transformer les taux variables en taux fixes. Mais là aussi cela coûte beaucoup d'argent. Il faut vraiment regarder cela de près car cela peut également être moins intéressant que ça n'y paraît. D'autant qu'il y a un certain nombre d'emprunts qui vont se terminer dans les 3 ans.

MF HAYEZ indique que tout ça dépend aussi des taux d'intérêts.

V GUENAULT indique que la plupart de nos annuités sont constantes, à l'intérieur de l'annuité les intérêts diminuent et le capital augmente, chaque année.

Valérie BERTIN remercie V GUENAULT pour sa présentation très précise et qui ouvre le débat sur nos orientations budgétaires. Elle indique qu'il y a eu une amélioration des finances malgré la crise sanitaire. Cette amélioration est toujours à prendre avec beaucoup de prudence puisque il y a eu aussi des économies réalisées de part la fermeture de certains services. Valérie BERTIN met en avant les projets proposés, des projets ponctuels, pour certains financés à 100 % notamment par la CAF dans le domaine enfance-jeunesse. Elle remercie l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien financier, notamment le Département avec le fond Boost'ter. Elle rappelle qu'il y a eu en 2021 deux aides financières importantes octroyées à notre collectivité :

- Le FPIC de la part des Communes membres
- L'aide exceptionnelle de l'Etat

Elle précise que nous avons effectivement un bon résultat et des finances qui s'améliorent mais que tout ça impose tout de même la prudence.

Valérie BERTIN insiste sur le fait que cette année encore, le FPIC sera une nécessité.

N RAVET souhaite revenir sur la Commission voirie qui s'est tenue en octobre dernier et précise que l'état des routes est déplorable. Elle a d'ailleurs fait faire une étude pour remettre en état les 17 Km de voirie de sa commune et cette étude s'élève à 300 000 euros. Elle souhaite ainsi qu'une Commission CLECT ait lieu afin de pouvoir avancer au plus vite sur ce sujet très important. Elle demande au Conseil de penser à la voirie.

Valérie BERTIN remercie N RAVET et indique que la question de la voirie est un problème commun à tous les maires de la collectivité et que nous ne pouvons assurer qu'un entretien minimum au regard du budget. Aujourd'hui, la plupart du temps, se sont les Communes qui assurent une partie du service et notamment en rebouchant les trous sur la voirie intercommunale. Valérie BERTIN comprend donc la demande de N RAVET et demande si ces 300 000 euros de travaux sont des travaux d'enrobés car cela semble très élevé.

N RAVET indique que ces 300 000 euros correspondent à la remise en état des 17 Km de voirie. Elle ne comprend pas pourquoi il y a un blocage au niveau de la Communauté.

C BIALOUX indique que ce blocage est notamment dû à un manque de personnel. V GUENAULT a promis qu'après les budgets on allait prendre un bureau d'études pour la CLECT et précise qu'il faut déjà commencer par là.

N RAVET demande s'il y a un échéancier de prévu.

C BIALOUX répond que c'est un programme qui va être complexe et qu'il ne peut pas s'engager sur un échéancier à ce jour. Il espère qu'en 2023 le problème sera résolu.

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

N RAVET demande si la collectivité se rend compte de la difficulté engendrée par cette situation et rappelle que ces 17 Km de voirie doivent être rénovés.

C BIALOUX indique que tous les maires sont dans la même situation pour les 200 km de voirie intercommunale avec seulement 2 agents pour les entretenir, ce n'est pas possible.

M MOINE souligne la qualité du travail présenté ce soir et rappelle qu'il avait déjà félicité V GUENAULT lors de la Commission finances. Il insiste sur la perte d'autonomie fiscale évoquée précédemment et précise que cela ne va pas s'arranger. En effet E MACRON a annoncé son programme cet après midi et il a dit qu'il avait l'intention de supprimer la CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises). Nous allons perdre totalement notre autonomie fiscale et elle va être remplacée par des dotations. Il indique être comme N RAVET et souhaite que nous avancions sur la question des compétences en général et des routes en particulier. Il le dit depuis longtemps. A l'époque d'Aubusson Felletin, à peu près 190 000 euros / an et parfois jusqu'à 300 000 euros / an étaient consacré à l'entretien de la voirie intercommunale ce qui permettait d'y repasser seulement tous les 10 ans ; ce qui était relativement confortable en terme d'entretien. Il y a pas mal d'années que cela n'a pas été fait et il y a forcément aujourd'hui des dégradations qui sont advenues.

C BIALOUX indique qu'à cette époque il y a avait moins de kilomètres à entretenir.

M MOINE demande quelle sera la position de la Communauté concernant la Maison de Santé. Il indique avoir rencontré la Mutualité Française il y a quelques jours avec Valérie BERTIN et A SAINTRAPT. Des propositions de montages financiers ont été faites par la Mutualité. Il faut donc avancer sur ce sujet. Concernant le débat sur les compétences, il faut aussi que dans l'étude qui sera fournie, nous puissions avoir une évaluation sur l'impact du coefficient d'intégration fiscale. En effet nous savons qu'il contribue à déterminer le montant des subventions, notamment la DGF que nous verse l'Etat. Il indique à ce sujet que c'est devenu plus que compliqué de comprendre comment est calculé le montant de la DGF et se tourne vers Mr FERINGAN. Enfin il précise qu'il existe un budget annexe GEMAPI et que c'est très bien. Maintenant, il faut en faire un pour les ordures ménagères car cela fait longtemps que c'est demandé et ne comprend pas pourquoi la Communauté répond que ce n'est pas fait par manque de temps.

Valérie BERTIN répond à la question du montage financier du Centre de santé. Effectivement nous avons eu une réunion la semaine passée, le Bureau a été informé tout à l'heure. La position de la Communauté n'a à ce jour, pas été arrêtée, dans la mesure où il y a un reste à charge. Avant de conventionner il faut être bien sûr que l'on sache comment faire face à cette nouvelle dépense même si la question de la santé est bien évidemment primordiale pour les habitants de notre territoire. Elle passe la parole à A SAINTRAPT

R NICOUX est surprise d'apprendre qu'une réunion concernant une Maison de santé ait eu lieu alors que nous avons déjà initié des réunions sur Felletin et que nous n'y avons pas été invités. La réflexion dépasse la ville d'Aubusson et concerne l'ensemble de la collectivité. Felletin est donc concerné, Vallière aussi. Mais Vallière était représentée puisque Valérie BERTIN, elle, était présente.

V BERTIN indique que c'est un dossier qui est sur le feu depuis plus d'un an avec la Mutualité et qui concerne effectivement un Centre de soin sur Aubusson. C'est pour cette raison qu'une réflexion doit s'engager.

A SAINTRAPT précise qu'il ne s'agit pas d'une Maison de santé mais d'un Centre de santé. Le projet est sous l'égide de la Mutualité Française Il consiste à créer un Centre de santé sur Aubusson. Au départ, cette initiative revient au Conseil Départemental qui souhaitait créer des Centres de santé sur Boussac, Aubusson et Guéret. Concernant Aubusson, la demande a été étudiée, il y a eu plusieurs réunions avec la Mutualité Française. On a trouvé un lieu de 321 m² avec la Municipalité d'Aubusson qui serait à la Passerelle avec des travaux de remise en état à faire pris en charge par la Mairie d'Aubusson. Ensuite le projet table sur la création de deux postes de médecins salariés et un poste de secrétaire. Avec une montée en charge sur plusieurs années. La première année ne pose pas de problème car il y a une dotation d'équilibre donnée par l'ARS. On a même un « excédent » sur l'exercice de fonctionnement de première année. La deuxième année pose un problème à l'intégration d'un deuxième médecin car les coûts générés par le médecin et la secrétaire ne couvrent plus les recettes attendues des consultations. Ce sont des médecins salariés avec une hypothèse de salaire de 6000 euros (dixit la Mutualité). Donc à partir de la deuxième année, selon le budget prévisionnel, le reste à charge se situe entre 10 000 et 15 000 euros par médecin et par an. Sachant que Creuse Confluence pour la même opération a mis 100 000 euros sur la table. Il faudrait donc que la Communauté participe à hauteur de 30 000 euros par an pour tenir à flot ce Centre de santé sachant que nous avons diminué les frais car la Commune d'Aubusson offre le loyer et les travaux. A SAINTRAPT rappelle que nous parlons de santé publique. Donc l'idée est de savoir si nous sommes capables de verser des subventions d'équilibre dans ce projet de santé à partir de 2023.

D PRIOURET revient sur la compétence voirie et indique que le constat est partagé. Il comprend tout à fait la demande de N RAVET. Il précise qu'il n'était pas là à l'époque du choix de cette compétence. Il pense que ce choix a été fait pour populariser Creuse Grand Sud et faire plaisir à tout le monde. Il croit que trop de routes ont été déterminées comme étant d'intérêt communautaire. Il est étonné qu'il y ait 17 Km de voirie intercommunale sur la Commune de la Noailles et précise qu'il ne pense pas qu'elles soient toutes d'un intérêt intercommunal évident. La logique était celle de rejoindre des routes départementales. Il serait intéressant d'analyser le flux réel des automobilistes sur les routes car l'intérêt communautaire devrait être défini sur la base du nombre d'automobilistes qui empruntent cette route. Il faudrait peut-être pouvoir sortir de cette compétence. A l'époque on disait qu'on ne pouvait pas sortir d'une compétence comme ça. D PRIOURET répond à M MOINE concernant le projet de faire un budget annexe pour les ordures ménagères. Ce projet n'est bien

évidemment pas enterré mais il indique que ça va être long et complexe et que cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il faudrait pouvoir analyser toutes les évolutions des coûts associés, définir les modes de financement du service et estimer pour le contribuable les différentes évolutions fiscales et tarifaires. Il précise qu'il y aurait un danger à se précipiter car un budget séparé doit s'équilibrer par lui-même et il y aurait peut être un risque d'augmenter trop vite la contribution.

M MOINE indique que cela fait plus de six mois que ce débat est sur la table et demande ce qui s'est passé depuis.

D PRIOURET répond que la mise en place est longue et que nous ne pouvons pas sortir de crises et de dysfonctionnements aussi vite que ça. Il rappelle que la volonté de le faire est là et propose à l'assemblée de venir aider la Communauté à le faire.

L LHERITIER indique que lors de la présentation faite en Bureau sur le dossier des ordures ménagères la question des solutions d'évacuation de nos déchets, de nos ordures ménagères, de nos recyclables et de nos poubelles grises n'apparaît pas d'emblée d'évidence.

R NICOUX demande quel est le projet prévu sur l'ALSH de Felletin.

JL LEGER répond que cela correspond à de la rénovation, la mise en place de jeux extérieurs, d'une toiture sur la structure métallique et de quelques petits travaux. Voilà à quoi va servir le financement à 100 % de la CAF tout comme elle a financé l'ensemble des travaux sur Gentioux. Il en profite pour remercier la Mairie de Gentioux qui a trouvé une solution pour accueillir l'ALSH pendant la durée des travaux. Un financement de 100 % a été également accordé par la CAF pour la crèche d'Aubusson en particulier pour les jeux et les lits. JL LEGER indique être conforté dans son idée quand il écoute D TERNAT présenter le dossier des ordures ménagères en Bureau. En effet il indique ne pas vouloir voter la mise en place d'un budget annexe des OM tant qu'on n'aura pas une visibilité sur l'évolution de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et donc de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et tant qu'on ne saura pas quels sont les exutoires pour nos ordures ménagères. Où va-t-on les emmener ? A Clermont ? A Limoges ? A quel prix ? Pour quel tonnage ? Il indique de nouveau ne pas vouloir voter un budget à l'aveugle. Il convient d'être très prudent. En ce qui concerne la voirie, JL LEGER précise que la Communauté n'est pas prête à pouvoir entretenir cette voirie intercommunale. Il y a des communes où la voirie est en bon état et d'autres non. Pour autant cela aura des répercussions sur les attributions de compensation si jamais la compétence doit être rétrocédée aux Communes. Il ne peut, ni veut briser le débat, mais précise simplement qu'on ne peut pas s'engager comme ça à l'aveugle sur la création d'un budget annexe sur les ordures ménagères ni sur le désengagement de la compétence voirie intercommunale.

M MOINE indique ne pas comprendre le raisonnement de JL LEGER. S'il comprend bien ce que dit JL LEGER c'est que nous n'avons pas de visibilité sur l'augmentation de la TGAP, ni sur la TEOM. Or la TEOM est votée par nous. Il espère que nous avons donc un peu de visibilité sur ce que nous faisons. Et si nous ne créons pas de budget annexe en laissant ses dépenses et ses recettes dans le budget principal et qu'il y ait un déficit qui serait lié au fait que la TEOM ne couvrirait pas les dépenses occasionnées par le service, ce que tu es en train de nous dire, c'est que le budget principal pourrait venir compenser ?

JL LEGER répond que oui.

M MOINE demande quel est le fondement légal de cela ?

JL LEGER répond que jusqu'ici personne ne nous a rien dit. Le contrôle de légalité pèse depuis 2016 avec toute sa sévérité sur les compétences et les budgets de la Communauté.

M MOINE demande à JL LEGER s'il pense que c'est sur la recette fiscale du foncier bâti et qui est le principal impôt ménages que doit reposer cet aléa. C'est totalement injuste puisque il y a des zonages de TEOM qui ont été faits justement pour compenser un certain nombre d'inégalités territoriales liées à l'exercice de cette compétence et il serait bien normal que ce soit la TEOM qui supporte le coût du service. Ce qui dégagerait un petit excédent et qui permettrait de faire face aux investissements à venir.

JL LEGER entend le raisonnement de M MOINE, il se tient, mais n'est pas d'accord avec ce discours.

D PRIOURET précise que nous sommes d'accord pour faire ce budget annexe, mais pas pour le faire à la va vite.

JL LEGER indique qu'il faut prendre des précautions d'autant qu'à ce jour personne ne peut nous dire où nous allons déposer nos déchets. En fonction du kilométrage il faudra être vigilant car le coût ne sera pas le même. Tout est flou et changeant.

M MOINE indique qu'on vient de nous expliquer qu'on allait réfléchir au budget annexe. Cela fait plus d'un an qu'on dit qu'il faut travailler sur cette question. Il pose la question suivante : « qu'à fait la Communauté au jour d'aujourd'hui sur ce sujet ? » Vous continuez à nous dire les mêmes choses qu'il y a un an ; « c'est flou, on sait pas comment ça évolue... » Que ce soit la TEOM ou les taxes ménage, cela sortira des mêmes poches. Ce n'est pas quelqu'un d'autre qui va le payer. Les budgets annexes correspondent à des services qui génèrent des recettes et qui doivent être équilibrés.

Valérie BERTIN indique qu'elle a bien noté que cela fait un an que ce budget annexe est demandé.

R NICOUX précise que cela fait même 10 ans qu'elle le demande. Elle ne voit pas où est le problème. On a toujours eu des réponses qui allaient dans le sens de « c'est mieux de le laisser dans le budget principal pour l'équilibrer ». Elle faisait partie de celles et ceux qui ont demandé ce budget annexe depuis très longtemps. C'est utile d'avoir ce budget annexe et ne comprend pas qu'il ne soit pas encore fait du fait qu'on doit emmener nos déchets à tel ou tel endroit. Il y aura des frais et il faudra bien qu'à un moment donné ces frais soient couverts par la TEOM ou par le budget principal. Nous pouvons demander l'avis au trésorier pour savoir quels sont les moyens dont on dispose, si on a un problème, de le couvrir exceptionnellement en abondant ce budget par la TEOM. D'une année sur l'autre on aura toujours à



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

anticiper. Il faut bien qu'à un moment donné on se décide. Nous avons tous les chiffres dans le compte administratif de combien coûte tel ou tel poste au niveau des ordures ménagères. Donc le mettre en place n'est pas ce qui va occasionner le plus de travail. Oui il peut y avoir une incertitude sur les recettes, mais tout comme on en aura toujours. Cela voudrait dire qu'on ne mettrait jamais en place ce budget.

M MOINE indique qu'on connaît le montant de la TEOM puisqu'on la vote chaque année.

R NICOUX rappelle à M MOINE que ce budget annexe des OM est demandé depuis très longtemps et ce n'est pas quelque chose de nouveau.

M MOINE indique qu'effectivement ce n'est pas nouveau mais que R NICOUX parle d'une époque où nous n'avions aucune difficulté pour dégager des excédents financiers qui nous permettaient de remplacer un véhicule tous les deux ans.

R NICOUX précise que c'est pour cela qu'on aurait pu le mettre en place à ce moment là et qu'on en parlerait donc plus aujourd'hui. On ne peut pas aujourd'hui dire qu'on ne va pas le mettre en place parce qu'il y a des frais qui nous sont promis et qui vont arriver, certainement. Mais il faudra anticiper. Et quant au zonage nous avons déjà eu l'occasion d'en parler et elle se pose la question suivante : « pourquoi à Felletin elle paye plus de TEOM que de foncier ? parce qu'elle est dans la zone la plus éloignée ? »

M MOINE répond que ce n'est pas ça l'explication. C'est parce que les bases fiscales ne sont pas les mêmes

R NICOUX demande d'arrêter avec ce discours. Les bases fiscales sont ce qu'elles sont et demande pourquoi elle devrait payer plus de TEOM alors qu'il y a moins de desserte ?

M MOINE indique qu'elle ne paye pas plus car ses bases sont plus faibles.

Valérie BERTIN remercie pour ce débat et indique qu'en l'absence du VP en charge des OM, elle n'a pas toutes les réponses. Elle sait qu'une Commission est prévue très prochainement à la fin du mois de mars, a priori le 29. Nous avons entendu cette demande car en Commission finances elle déjà été faite. Les services en ont pris note, les élus également. On va voir ce qu'on peut faire. Par contre il faut savoir que les ordures ménagères c'est un enjeu très important, il va falloir très vite réduire les déchets car nous sommes aujourd'hui à des taux beaucoup trop importants. Environ 240 kg par habitant par an. Il faudra les réduire d'ici 4 à 5 ans de 100 kg par habitant et par an sous peine d'être taxé ou même de se voir refuser l'accès vers les centres. C'est donc un gros travail que nous avons à faire et nous ne pouvons pas partir à l'aveugle. C'est aussi pour cette raison que le Bureau a souhaité lancer une étude.

P ESTERELLAS indique qu'il y a des problématiques qui sont liées à des études que L. MERCIER BERVIALLE nous a présentées. Il y a des orientations à mener aussi de ce côté là. Par exemple l'orientation autour de la réduction de nos déchets, la possibilité de trier autrement. Vers qu'elle compétence nous allons. Cela pose le problème du comment allons nous gérer nos déchets et nos ordures sur les années à venir. Il peut comprendre que nous ayons envie d'avoir un budget annexe, mais la vraie question c'est la gestion du tri. A l'heure actuelle c'est extrêmement fluctuant ; les prix passent du simple au double et par rapport à l'année dernière ils ont été multipliés par deux. Donc s'engager aujourd'hui sur une orientation et se retrouver six mois après dans une impasse, c'est inquiétant. Cela va poser problème sur l'ensemble de la Communauté et ce n'est pas lié forcément au budget annexe, c'est lié à un enjeu général de la gestion des ordures ménagères.

MF HAYEZ précise que le budget annexe est un outil et que c'est une histoire d'honnêteté et de transparence vis-à-vis du contribuable. Le contribuable s'y retrouvera beaucoup plus facilement que d'aller « trifouiller » dans les comptes. C'est de la transparence fiscale. C'est un outil est cela ne va pas résoudre le prix que le contribuable va payer. On peut réduire de 30 % nos déchets rien qu'en traitant les biodéchets. C'était une demande de subvention qu'il suffisait de faire à la Région et qui n'a pas été faite. Une autre démarche a été choisie. Elle indique qu'il y a un an elle avait posé cette question, on avait répondu on va recruter un(e) ambassadeur-drice. A priori il n'y a pas eu de recrutement. Quelle a été la politique du Bureau en matière de réduction de déchets, de poids, de tonnage depuis un an ? Elle précise ne pas attaquer les agents mais demande la réponse du Vice-président en charge de ce dossier qui n'est pas là ce soir, elle en est désolée, mais demande à avoir une réponse de sa part. Les agents ne sont pas visés.

P ESTERELLAS indique que dans le Bureau il y a régulièrement des discussions sur ce dossier. Nous n'avons donc pas l'impression qu'il ne se passe rien en la matière. Mais cette incertitude sur quelle direction à prendre est énorme ne serait-ce que savoir vers quel organisme. Creuse Sud Ouest va vers Evolis apparemment.

Valérie BERTIN précise que nous sommes plusieurs collectivités à engager une étude pour nous aider à répondre à cette question. Toutes les Communautés se posent la même question.

Valérie BERTIN indique qu'au 31 décembre nous ne savons pas où nous allons.

MF HAYEZ indique que nous devons augmenter la taxe si nous ne parvenons pas à réduire le tonnage de nos déchets. Cela va exploser pour le contribuable et ça sera pire que le prix du gasoil.

Valérie BERTIN précise que nous allons engager une grande campagne de communication pour la réduction des déchets.

T. LETELLIER présente l'exemple de la Haute Vienne : en 2021 le coût pour les habitants va baisser de 15 % par rapport à 2020 parce qu'ils ont réduit les tonnages. Mais cela fait déjà quelques années qu'ils ont des ambassadeurs du tri et ils sont beaucoup plus offensifs que nous sur ce dossier. C'est à la fois le besoin de transparence et il faut en effet un budget annexe. Cela nous forcera aussi à réfléchir à notre politique des déchets. Là c'est noyé dans le budget et cela nous donne un certain confort et nous empêche de vraiment mettre ces questions sur la table ; le problème de la production des déchets, comment on agit avec les gens, les commerçants, les distributeurs, avec les producteurs de déchets et ceux qui les utilisent et qui les mettent dans nos poubelles. On pourrait prendre l'engagement, si nous avions une véritable politique de gestion et de réduction des déchets, de baisser l'impôt si la taxe devait augmenter considérablement. Nous n'aurions plus cette part qui viendrait abonder celle des ordures ménagères. Cela demande un peu plus de travail mais cela payera forcément. Il faut absolument que nous nous mettions à monter une politique de réduction des déchets parce que si le gasoil est à 3 euros dans quelques mois ou quelques années et comme nous sommes un tout petit Département en production globale de déchets, nous n'aurons pas la maîtrise du traitement. Il sera nécessaire d'emmener tout ça très loin et cela nous coûtera effectivement de plus en plus cher.

20H30 départ de G BRUNET

A DETOLLE abonde en ce sens et précise qu'on attend d'avoir embauché des ambassadeurs de tri pour monter en charge. Mais ce n'est pas la bonne méthode. C'est vraiment l'ensemble des communes qui doit se saisir de ces problèmes et c'est l'ensemble des élus qui doit travailler sur la sensibilisation de tous les habitants sur ces problèmes de réduction de déchets. Il ne faut pas penser qu'une seule personne résoudra tous les problèmes. Ce problème il faut le prendre dès maintenant et tous, à bras le corps parce ce problème va vite nous déborder et poser de très grosses questions et pas simplement des questions d'argent, mais aussi des questions d'environnement. Sur le problème du budget, A DETOLLE indique être plutôt pour parvenir à mettre en place un budget annexe qui permettra de clarifier l'ensemble des choses.

M MOINE indique que nous avons déjà un petit retour d'expérience car nous avons eu une ambassadrice du tri et précise être d'accord avec A DETOLLE sur le fait de devoir dès à présent sensibiliser les habitants. Il y a un enjeu qui est primordial ; il faut que nous parvenions à baisser considérablement les déchets produits. Le budget annexe est un outil nécessaire pour ce faire, même s'il n'est pas suffisant pour répondre à tous les problèmes liés à ce dossier.

M MOINE indique que les membres du conseil municipal sont satisfaits d'avoir eu cette discussion avec le Vice Président et on lui aurait fait des compliments s'il avait été là ce soir

Valérie BERTIN remercie l'assemblée

S DUCOURTIOUX aborde un autre sujet : celui du FPIC. Est-ce que nous partons sur une attribution de droit commun ou sur, comme nous l'avons fait l'an passé, une répartition du FPIC dérogatoire libre ? Il faut en débattre.

Valérie BERTIN indique que dans le document qui a été distribué aux membres du Conseil, c'est noté.

S DUCOURTIOUX acquiesce mais indique que le débat à ce sujet n'a pas encore eu lieu. Que fait-on ? Quelles sont les positions des diverses Communes ?

Valérie BERTIN précise que le FPIC est très important pour la bonne réalisation de nos budgets.

P LEGROS répond que sa Commune ne pourra pas, cette année, donner le FPIC. En effet la Commune a des projets qui ne peuvent attendre. La réfection de routes qu'elle doit faire au risque de perdre les subventions et le budget de sa Commune est très très serré. La Commune ne pourra pas faire comme l'an passé pour le FPIC. Si c'est voté à 30 %, on s'y soumettra, mais au niveau de la totalité du FPIC, elle ne peut pas et ne sait pas comment faire autrement.

S DUCOURTIOUX précise que si nous partons dans cette direction, il va falloir construire le budget 2022 avec moins 200 000 euros. Si on commence à faire des dérogations pour chacune des Communes cela signifie que nous ne sommes pas capables de nous mettre d'accord.

Valérie BERTIN demande à P LEGROS le montant qu'elle avait versé l'an dernier.

P LEGROS indique que c'était 2000 euros et qu'elle est aujourd'hui à 2000 euros près, même à 1000 euros près. Elle comprend les difficultés que rencontre la Communauté, les Communes, elles aussi, en rencontrent. Si les Communes ne peuvent plus investir ou faire des projets, ce n'est pas la peine d'exister.

Valérie BERTIN précise qu'elle a déjà fait un petit tour des Communes à ce sujet. La majorité semble se décider pour donner le FPIC

C ARNAUD indique que l'an passé certaines Communes s'étaient engagées pour verser le FPIC mais seulement sur une année : 2021. Qu'en est-il aujourd'hui ?

R NICOUX concernant le FPIC pour Felletin, il était prévu que l'on puisse renouveler l'opération de l'année dernière, c'est-à-dire le maintenir. Mais nous avons précisé que cela ne pouvait pas être pérenne. Le temps que la Communauté retrouve une santé budgétaire un peu plus assise, on pourra faire encore l'effort. Mais nous avons aussi des grosses dépenses et on ne pourra pas continuer comme ça toute la mandature. Il y aura besoin de retrouver un fonctionnement normal. R NICOUX répond à A DETOLLE au sujet de la sensibilisation à la réduction des déchets. Il est vrai que les Communes peuvent participer à cette démarche. A Felletin nous mettons en place des composteurs à deux endroits pour commencer à initier les administrés à utiliser des composteurs et éviter de mettre leurs déchets dans les bacs. C'est une forme de pédagogie que nous mettons en place. Nous devons tous contribuer, dans la mesure du possible, à ce genre d'initiatives. Il y a aussi beaucoup de gens qui ont des jardins et qui ne savent pas qu'ils peuvent aussi les utiliser pour faire du compost. Ce



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

qui est également un moyen de diminuer le coût des ordures ménagères. Pour le FPIC, cette année Felletin contribuera à la même hauteur que l'année dernière.

D PRIOURET remercie R NICOUX et aborde à nouveau le sujet des ordures ménagères et donne des chiffres. Il indique que nous sommes aussi capables d'évaluer les choses : total des dépenses de fonctionnement pour les OM pour l'année est de 1 999 386,97 euros (non comptées les dépenses de structures) et le total des recettes est de 2 030 680,98 euros, dont la TEOM qui ne s'élève qu'à 1 766 265,00 euros. Si nous n'avions pas eu les soutiens d'éco organismes et les remboursements d'assurances pour 258 658,21 euros, nous n'aurions pas un budget équilibré. Ce qui signifie que pour l'instant la TEOM payée par les ménages n'est pas suffisante pour équilibrer le budget. Pour en revenir au FPIC, on va refaire un tour de table mais si chaque année il y a des Communes qui ne peuvent pas abonder, il le comprend et indique qu'il va falloir abandonner. On va demander à V GUENEAULT de bâtir son budget sur la règle des 2/3.

S DUCOURTIOUX précise que le mode de répartition du FPIC doit être voté à l'unanimité.

M MOINE indique que la Chambre Régionale des Comptes avait un peu « tiqué » à ce sujet

Valérie BERTIN précise que justement en période budgétaire nous avons des contacts avec la Chambre Régionale des Comptes et nous devons avoir très prochainement à nouveau un contact avec monsieur MATAMALA. Ce qu'il nous dit c'est que c'est toujours bien de minimiser nos dépenses pour sortir du plan de redressement le plus rapidement possible et bien sûr de faire jouer la solidarité des Communes. Quand tout va mal, il faut partager de la même façon que quand tout va bien. Si nous voulons pouvoir sortir du plan de redressement à la fin de l'année, il faudrait effectivement avoir le FPIC à nouveau cette année pour pouvoir faire un budget équilibré. La position de Vallière comme celle de Saint Quentin la Chabanne est de donner à nouveau le FPIC.

S DURAND indique que pour Blessac comme toutes les autres Communes nous avons commencé à réfléchir sur le budget et nous avons mis en recette 0 au niveau de l'article FPIC. Autant l'année dernière le vote du Conseil été à l'unanimité pour le laisser entièrement à la Communauté mais cette année il y aura peut être la majorité, mais pas forcément l'unanimité. D'année en année cette majorité risque de décroître si cela doit continuer. Une fois que la Communauté sera sortie de ce plan de redressement on pourra revenir à la règle des 2/3. Par rapport aux ordures ménagères et à la diminution de nos déchets, il semble qu'il est nécessaire de responsabiliser les producteurs. Pour cela, un des moyens les plus sûrs est le pesage des containers individuels par foyer mais cela demande un investissement terrible.

M MOINE indique que cette solution fonctionne bien en ruralité mais que pour le tissu urbain c'est plus compliqué à mettre en œuvre.

S DUCOURTIOUX est étonné quant à la position de P LEGROS sur le fait de ne pas avoir les moyens d'abonder pour le FPIC alors qu'au dernier Conseil communautaire, elle n'avait pas hésité une seconde à voter la vente d'un bien au 2/3 en dessous de sa valeur. C'est un message complètement contradictoire. Cela n'a peut-être rien à voir mais c'est tout à fait contradictoire. D'un côté on se permet de brader un bien en vendant au 2/3 en dessous de sa valeur et de l'autre on dit ne pas avoir de sous pour verser le FPIC.

D PRIOURET répond à S DUCOURTIOUX qu'il est déçu par ce discours et indique qu'il n'a toujours pas compris les choses.

S DUCOURTIOUX répond que c'est l'opinion de D PRIOURET et demande à D PRIOURET ce qu'il n'aurait pas compris. Il indique qu'il fait une comparaison.

D PRIOURET répond qu'opposer le FPIC de 2000 euros de Saint Avit de Tardes avec le débat sur la vente du foyer est déplorable.

S DUCOURTIOUX indique que ce n'est pas de 2 000 euros mais de 170 000 euros dont on parle. Si nous ne parvenons pas à tomber d'accord sur le FPIC ça sera 170 000 euros en moins pour la Communauté.

D PRIOURET précise qu'il n'est pas possible de comparer ces deux choses là et que c'est une facilité de le faire.

Valérie BERTIN indique qu'il y a des Communes en difficultés et qu'elle l'entend.

E PINLON précise que cette année également, ce n'est pas un problème de solidarité pour ce qui est de la Commune de Saint-Maixant. Mais si nous vous donnons le FPIC cette année, nous vous donnerons un peu d'oxygène et nous nous asphyxierons. Il y a un choix à faire, le débat sera fait au Conseil municipal, mais elle n'est pas certaine ce soir de pouvoir redonner le FPIC.

S DUCOURTIOUX précise que la Communauté va s'asseoir sur 170 000 euros.

Valérie BERTIN indique que nous pouvons envisager de faire un vote comme l'an dernier.

L CHEVREUX précise qu'elle a la volonté de le redonner et qu'elle attend la réunion de la Commission de finances pour le dire avec plus de précisions. Nous allons faire l'impossible pour le redonner. Ceci dit notre situation n'a pas évolué non plus favorablement et c'est grâce à de gros sacrifices et à des investissements bénévoles de la part des élus que nous avons pu faire des économies.

Valérie BERTIN rappelle que l'unanimité pour le FPIC est l'unanimité sur un montant décidé librement. C'est-à-dire que si on se met d'accord sur un montant et que tout le monde le vote ; c'est l'unanimité. L'unanimité est bien sur le montant et non sur le nombre de Communes. Deux ou trois communes peuvent se retirer si effectivement elles n'ont pas les moyens et que nous l'acceptons. Nous

pouvons faire confiance à nos collègues qui sont de bonnes gestionnaires. Nous ne sommes pas là pour asphyxier nos Communes et empêcher la mise en place de petits projets.

MF HAYEZ revient une nouvelle fois sur la vente du FAM. Il va se vendre 1,2 million d'euros ; c'est acté.

Valérie BERTIN précise que cela n'a pas encore été acté. C'est entre 1,2 et 1,6 million d'euros.

MF HAYEZ indique que si elle devait être acheteuse de ce bien, elle proposerait 1,2 million et non 1,6 million. Donc on va se baser sur ce montant de 1,2 million d'euros, sachant que le capital restant dû est de 1,7 million d'euros, il y a donc un déficit de 500 000 euros. Si l'acheteur est stupide il propose 1,6 million.

Valérie BERTIN précise que l'acheteur n'est pas stupide et que ce débat a déjà eu lieu et que nous avons voté un principe.

MF HAYEZ rappelle effectivement que ça été voté et approuvé. Les communes ont donc approuvé la vente avec un déficit futur de 500 000 euros et aujourd'hui on nous demande, pour aider la Communauté, de s'asseoir sur le FPIC. MF HAYEZ n'est pas d'accord.

Valérie BERTIN précise que c'est pour aider la Communauté cette année.

MF HAYEZ répond que oui, mais avec un futur déficit de 500 000 euros. Quand il y aura ce déficit avéré de 500 000 euros, que fera-t-on ? On demandera à nouveau aux Communes de la solidarité ? MF HAYEZ votera contre.

D PRIOURET précise que nous n'allons pas refaire un débat déjà effectué et indique que MF HAYEZ présente les choses de façon orientée et parcellaire. Nous n'allons pas faire d'affaire financière avec Gentioux mais nous pouvons prouver qu'au final tout ce que la Communauté aura mis dans Gentioux sous forme d'emprunt aura été largement gagé par les loyers. Il n'y aura donc pas de déficit global au final. Nous avons renégocié des emprunts et les avons étalés à nouveau. En termes de recettes et de dépenses Gentioux n'aura pas coûté 1 centime à la Communauté. La conjoncture et le lieu font que nous ne pouvons pas tirer de bénéfices. Il rappelle que l'organisme qui était acheteur à l'époque est du même genre de ceux qui sont accusés de faire de l'argent sur le dos des maisons de retraite. C'est ce genre d'organismes-là qui était là pour faire du « fric ». A terme ces acheteurs n'auraient pas été crédibles et ne seraient pas allés au bout de leur raisonnement.

MF HAYEZ indique qu'elle parle du FPIC et dit que dans ces conditions là, elle est contre.

T LETELLIER indique que c'est la 30^{ème} fois qu'il dit la même chose, mais le FPIC ce n'est pas qu'une question financière, c'est aussi une question de projets et d'espace communautaire. Est-ce que nous sommes une vraie Communauté de communes qui partage des recettes et mutualise des choses ou est-ce qu'on est là chacun pour défendre les petits projets de nos Communes ? Il ne condamne pas les petits projets ni les Communes puisqu'il est le maire de la plus petite Commune, mais il pense que c'est du domaine de la symbolique. C'est-à-dire que si tous les ans nous négocions le FPIC selon la situation financière de nos Communes, on ne sera jamais un véritable espace communautaire et on ne partagera pas ce projet.

E PINLON indique que le FPIC est là au départ pour aider les petites Communes

Valérie BERTIN répond qu'il est aussi là pour aider les Communautés

R NICOUX précise qu'il existe également pour aider les Communes et que cela s'appelle : « communes et intercommunalités ».

Valérie BERTIN indique que ce sont les communautés les plus riches qui donnent aux plus pauvres et précise ne pas vouloir polémiquer. Elle indique qu'elle est déçue d'écouter MF HAYEZ dire qu'elle votera contre le FPIC parce qu'en votant contre, elle va condamner des projets, y compris des projets sur Aubusson, tel que le Centre de santé. C'est un peu dommage mais chacun est libre de voter. On aura donc le vote au moment du budget. Elle rappelle que la solidarité est importante pour pouvoir boucler le budget. Nous allons le prévoir avec le FPIC. Les Communes qui ne peuvent pas donner, doivent se rapprocher des services afin que nous puissions avoir des chiffres à vous proposer au plus près. Valérie BERTIN demande qu'elle sera la position d'Aubusson ?

M MOINE indique qu'Aubusson a toujours plutôt fait preuve de solidarité, et qu'il n'y a pas de raison qu'il change d'avis.

D PRIOURET indique que ce serait intéressant de faire le tour des Communes. Car ce n'est pas la peine de bâtir un budget et de vous le proposer sans connaître ces informations.

Valérie BERTIN indique que Saint-Amand va peut-être faire un effort, Saint-Maixant et Saint-Avit ne peuvent pas et Saint-Alpinien on ne sait pas. Elle précise qu'elle a déjà échangé avec d'autres collègues qui semblent être favorables pour, à nouveau cette année, laisser leurs parts à la Communauté de communes.

D PRIOURET indique qu'il n'y aurait donc, à nouveau, que 2 ou 3 Communes qui ne pourraient pas participer.

C ARNAUD indique que Saint-Frion a prévu cette année de participer.

Valérie BERTIN remercie C ARNAUD pour son soutien.

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Valérie BERTIN constate que le Conseil Communautaire a donc débattu sur les orientations budgétaires 2022.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède

- PREND ACTE de cette information.

Ainsi fait et délibéré le 17 mars 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 07 AVR. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

